

## EDITO

Chers lecteurs,

Nous vous informons que **le 13 juin 2023** marquera le lancement de l'enquête nationale "**URGENCES**", menée par **la DREES** en collaboration avec la FEDORU, la SFMU, le GFRUP, SuDF, l'AMUF et le SNUHP, auprès de tous les services d'urgences (SU) des hôpitaux et cliniques de France.

Cette enquête a pour objectif de dresser une photographie exhaustive de l'organisation et des ressources des services d'urgences, ainsi que des évolutions structurelles majeures qui ont eu lieu au cours des dix dernières années, en comparaison avec l'édition de 2013.

Malgré le contexte actuel de tension sur les ressources médicales et paramédicales, les résultats de cette enquête seront précieux pour l'organisation future des urgences.

Les informations seront collectées au moyen d'un questionnaire rempli tout au long du parcours du patient par le personnel dédié des urgences, via un site internet sécurisé mis en place pour l'enquête. Les données recueillies permettront de répondre à des questions essentielles telles que : qui sont les patients des urgences ? Pourquoi viennent-ils ? Combien de temps dure leur prise en charge ? Comment sont-ils pris en charge ? Avec quel personnel ? Qu'est-ce qui a changé en 10 ans ?

Cette enquête est complémentaire des systèmes d'information existants, comme la remontée des RPU, mais aucun ne permet de répondre complètement aux objectifs poursuivis par l'enquête. Les résultats obtenus permettront une meilleure compréhension de la situation actuelle et faciliteront les décisions concernant l'organisation future des services d'urgence.

**L'enquête se déroulera sur 24 heures, du mardi 13 juin 2023 à 8h au lendemain à 8h.** Nous encourageons tous les services d'urgence de BFC, à participer activement à cette enquête. Votre contribution est essentielle pour la qualité et la portée des résultats obtenus.



- 06/04 : GT préhospitalier
- 13/04 : Visite centre de simulation Semur
- 25/04 : GT Pédiatrique
- 26/04 : Visite SU CH Sens
- 27/04 : AG du Réseau des Urgences
- 03/05 : GT Trauma graves
- 04/05 : Sous-commission FC
- 09/05 : Visite SU CH Paray
- 10/05 : Sous-commission Bourgogne
- 11/05 : GT Organisation Séminaire
- 12/05 : GT IPA
- 23/05 : Visite SU CH Lons
- 25/05 : Visite SU CH Dole

## QUELQUES CHIFFRES...

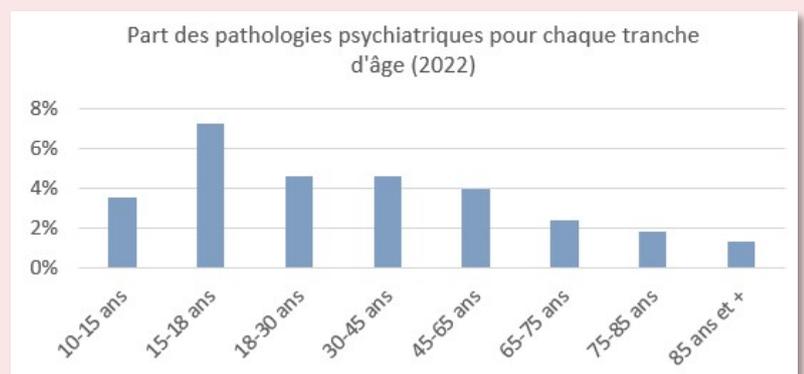
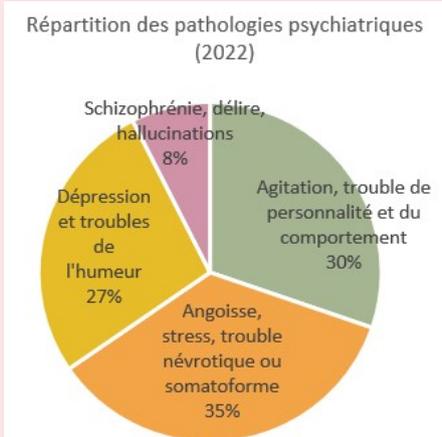
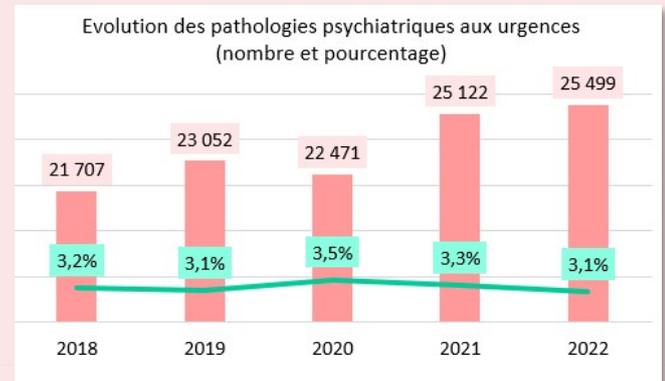


### LA PSYCHIATRIE AUX URGENCES GÉNÉRALES (RPU)

Les passages aux urgences pour pathologies psychiatriques représentent un peu plus de 3 % de l'activité des SU et SU pédiatriques de BFC.

Chez les 15-18 ans, la proportion de ces passages est la plus forte : 7,3 % en 2022.

Les patients venant pour pathologies psychiatriques restent globalement plus longtemps aux urgences (durée médiane 3h17 vs 2h51) et sont plus souvent hospitalisés (35 % vs 21 %) que la globalité des patients (2022).



## Réseau Bourguignon de Traumatologie Sévère

(ReBouTS)

Le réseau ReBouTS (Réseau Bourguignon de Traumatologie Sévère), a été officiellement fondé en Janvier 2023 dans le but d'organiser et de fédérer la prise en charge des traumatisés sévères de notre région.

Ce réseau a pour vocation de regrouper les différents acteurs de santé de la région dans une entité unique afin d'améliorer la performance globale de prise en charge. Il est ouvert à tous les professionnels souhaitant œuvrer dans ce sens.

Les missions du ReBouTS sont multiples :

- Définir les règles communes de triage et d'orientation des traumatisés sévères en fonction de leur profil clinique et de leur lieu de prise en charge.
- Définir le niveau de labélisation de chaque centre inscrit dans le réseau sur la base de son équipement structurel, des moyens et des compétences disponibles.
- Faciliter la conjugaison des moyens interdépartementaux afin de fluidifier les transferts de longue distance.
- Créer un Centre Régional d'Accueil des Traumatisés Sévères (C.R.A.T.S) / Déchocage traumatologique au sein du CHU de DIJON.
- Cibler les manques ou les problèmes récurrents, et proposer des améliorations sur les questions transdisciplinaires.
- Être une interface lisible pour l'ARS et les différentes institutions officielles.
- Proposer des protocoles médicaux et paramédicaux validés et des standards de soins pour homogénéiser les prises en charge extra et intra-hospitalière sur la région

- Création d'un site internet / application smartphone permettant une diffusion large des protocoles, formations, ...
- Evaluer l'activité réelle sur le terrain et gérer un registre régional. (Registre national TraumaBase auquel le service participe déjà)
- Proposer et relayer des dynamiques de formation initiale ou continue.

Nous avons évidemment de nombreuses pistes à explorer pour espérer améliorer le pronostic de nos patients, mais une chose est certaine, nous ne pourrions y arriver que collectivement.

L'objectif principal du ReBouTS sera donc de déterminer une organisation collective et de faciliter les échanges entre professionnels en maintenant le patient toujours au centre de nos discussions. Nous espérons que cette démarche sera accueillie favorablement et nous comptons sur vos retours afin d'identifier au sein de chaque centre des interlocuteurs référents par domaine de compétence (régulation, urgence, anesthésie, réanimation, chirurgie, ...)

Bien confraternellement.

Dr Mathieu WILLIG

Médecin Anesthésiste-Réanimateur CHU Dijon  
Président du Réseau Bourguignon de Traumatologie Sévère



## POINT D'INFO

### Les établissements de psychiatrie intègrent le Réseau des Urgences BFC

Le décret n°2022-1263 du 28 septembre 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de psychiatrie, stipule dans son article R.6123-179 que : « Le titulaire de l'autorisation participe au réseau de prise en charge des urgences prévu par les articles R. 6123-26 à R. 6123-32, dans les conditions déterminées par la convention constitutive du réseau ».

Ce décret est complété par l'instruction DGOS/R4/2022/257 du 2 décembre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des autorisations de l'activité de psychiatrie. Celui-ci précise que : « Les établissements de santé autorisés en psychiatrie devront donc participer à ce réseau et pourront, le cas échéant en être membres. Lorsque les établissements de santé autorisés en psychiatrie participent au réseau des urgences sans en être membres, ils peuvent être sollicités ponctuellement pour la prise en charge de patients en urgence ».

A ce jour, 21 établissements en Bourgogne Franche-Comté sont titulaires d'une autorisation d'activité de psychiatrie, dont 6 sont déjà membres du réseau (les 2 CHU de Besançon et Dijon, les centres hospitaliers de Mâcon, Nevers, Pontarlier et Semur en Auxois). Pour les 15 autres (6 CHS, l'AHBFC (nord Franche-Comté), 2 opérateurs associatifs destinés aux jeunes et 6 cliniques privées) les modalités de participation au réseau seront mentionnées dans la convention constitutive modifiée à cet égard et devront préciser « notamment les disciplines et les activités de soins ou les états pathologiques spécifiques pour lesquels les établissements membres s'engagent à accueillir et à prendre en charge les patients qui leur sont adressés par le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou par la structure des urgences ».